

COMMUNE**DE
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 30 mars 2023 à 19h30

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 8 décembre 2022
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 1/2023 – Réfection des rues de l'Eglise et de la Grange-Neuve
6. Préavis n° 2/2023 – Aménagement de la cour du collège
7. Préavis n° 3/2023 – Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable « Route de Cheseaux et Chemin des Pâquis »
8. Divers et propositions individuelles

Sur 45 membres, 39 présents, 5 excusés, 1 absent.

La secrétaire est Mme Annette Corthay.

Les scrutateurs sont M. Alain Guéra et M. Arcangelo Preite.

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Le Conseil a été convoqué dans le délai légal et peut donc délibérer valablement. La Présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté et sera suivi.

1. Adoption du P.V. de la séance du 8 décembre 2022

La Présidente demande si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V.

Ce n'est pas le cas, il est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

La Présidente remercie l'assemblée et Mme Annette Corthay pour la rédaction de ce P.V.

2. Communication du bureau du Conseil communal

La Présidente rappelle le déroulement de la séance : les questions et discussions sur les communications seront ouvertes à la fin, sous le point 8. Divers et propositions individuelles de l'ordre de jour. Il s'agit de la communication du bureau du Conseil, des délégués aux associations intercommunales et de la Municipalité.

La Présidente a une première communication au sujet des commissions pour donner suite à des questions qui lui ont été posées récemment. Elle fait un petit rappel concernant les diverses commissions :

Dans notre Conseil communal de Sullens, nous avons des commissions permanentes (finances, gestion, recours) et des Commissions ad hoc pour examiner les préavis de la Municipalité (art. 37-48 du RCC).

En ce qui concerne les commissions ad hoc pour examiner les préavis de la Municipalité :

- Le bureau du Conseil désigne les membres, puis la Municipalité fait la première convocation. Le bureau est composé de la Présidente et des 2 scrutateurs.
- Chaque conseiller communal peut être convoqué en tant que membre d'une commission ad hoc. Cela fait partie des obligations de chaque conseiller.
- Chaque commission désigne son président.

La personne qui est présidente d'une commission (permanente ou ad hoc) :

- Agit en tant que point de contact principal de la commission.
- Assure que le rapport de la commission soit rendu par mail à la Présidente du Conseil 48 heures avant la séance de délibération du Conseil.
- Imprime le rapport de la commission, le fait signer à tous les membres et le remet à la Présidente du Conseil lors du Conseil.
- Fournit les heures des membres de la commission au boursier afin que les membres soient payés (bourse@sullens.ch)

Pour celles et ceux qui veulent en savoir un peu plus, voici quelques références vers des informations :
 Tout d'abord notre règlement du conseil communal <https://www.sullens.ch/officiel/reglements> ou « L'aide-mémoire du canton » <https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/autorites/le-conseil-general/communal> et il y a même une séance d'information d'environ 2 heures donné par le CEP (Centre d'éducation permanente) <https://www.cep.swiss/#/desktop/trainings/catalog/droit-de-proposition-des-conseillers-communiaux-et-generaux>

3. Communications des délégués aux associations intercommunales

M. Patrick Behn communique sur le rapport de la commission de gestion de l'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne qui s'est réunie le 8 mars 2023 à Cheseaux et à laquelle Mme Marie-Christine Pitton, municipale, a participé.

Lors de cette séance, les comptes 2022 de l'établissement de la Chamberonne ont été examinés et il a été constaté que le budget 2022 de CHF 2'945'183.00 présente un bénéfice de CHF 93'817.00 qui provient de l'annulation de plusieurs camps et sorties de classe dus au Covid.

Il y a une légère augmentation des écoliers en 2022 au niveau des primaires (2-3 personnes) et pour le secondaire une augmentation de 10 % d'élèves.

L'établissement de la Chamberonne a inauguré en 2023 son nouveau bâtiment Derrière-la-Ville 6 ce qui augmente le coût moyen d'écolage par élève de 10 %.

Pour conclure, le budget a été respecté par l'établissement de la Chamberonne et les comptes 2022 présentent une charge en hausse principalement due à la construction de ce nouveau bâtiment ainsi qu'au retour à la normale des camps de ski, voyages d'études, etc qui n'ont pas pu avoir lieu durant les années Covid. Il y a également un nouveau système pour les honoraires de frais médicaux qui a été mis en place et qui sont pris en charge par l'école.

La Présidente le remercie.

4. Communication de la Municipalité

La Présidente passe la parole à M. Christian Gozel, syndic.

M. Christian Gozel, syndic, apporte quelques précisions à la question posée lors du précédent conseil par M. Reto Graf : il s'agissait du Préavis des crédits complémentaires liés au budget mais non aux comptes : la réponse par rapport aux crédits complémentaires est qu'il s'agit bien du repas des aînés non prévu au budget qui a fait déborder ce compte de CHF 5'200.00 + divers frais. Pour précision, seuls les comptes avec un dépassement global supérieur à CHF 5'000.00 sont présentés et c'est le montant le plus important non prévu qui est mis en avant.

Sur la question du compte global et en avance sur les comptes, voici le fameux compte qui est détaillé par M. Christian Gozel, syndic :

Repas "bureau" élections	360
SullenS'anim	5'000
Fleurs	310
Vin - stock manifestations	3'000
Nouveaux habitants	4'700
UCV - journée communes	840
Cinéma open-air	2'780
90 ans	950

1er août	2'346
Passeport vacances	650
18 ans	2'100
Repas des aînés	5'200
80 ans	420
Repas collaborateurs	2'700
Noël Commune	1'105
Divers	750

Il n'y a donc rien d'extraordinaire au niveau des montants engagés pour une commune de notre taille.

Pour la stratégie à court et moyen termes, sous réserve d'autres urgences, la Municipalité a décidé de mettre en attente la poursuite des séparatifs qui a déjà coûté quelques millions, pour mettre en avant la rénovation du parc immobilier communal, des mesures « incendie » dans les lieux scolaires et publics, des mesures via le PECC (écologie, climat et énergie) et des mesures de sécurité principalement routières et piétonnières dont l'étude est en cours (préavis présentés ce soir).

Au niveau des finances, la Municipalité expose ce soir les 3 premiers préavis d'investissements de la présente législature et il est important que l'assemblée connaisse la situation financière permettant de mettre en œuvre les travaux proposés. La situation financière peut être estimée comme étant saine, donc très bonne. Si le montant disponible au 1^{er} janvier est un des plus élevés à ce jour, le montant prévu à mi-2023 soit environ 1,6 million l'est tout autant. La commune peut donc absorber les préavis proposés sans augmenter la dette à long terme. Pour rappel, le plafond de nos emprunts est à 10,5 millions et la dette à long terme actuelle à 6,5 millions, ce qui représente une dette par habitant de CHF 5'555.00. M. Christian Gozel, syndic, présente un tableau de la dette par habitant de 2011 à 2022 où l'on voit que ce montant est l'un des plus bas de ces dernières années.

M. Christian Gozel, syndic, précise encore qu'à chaque préavis d'importance il y aura une information sur la situation en cours et à venir. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. Roland Valet, municipal, prend la parole. Il explique que la Municipalité a fait l'acquisition d'un défibrillateur automatique, adapté aux adultes et aux enfants, qui sera installé très prochainement dans le sas d'entrée de la banque CEDC, à côté de son bancomat. Cet endroit a notamment été choisi car il est ouvert 24h/24h, il est chauffé et sécurisé et il se situe au milieu du village. Il y aura une soirée d'information prévue pour tous sur son utilisation, le mercredi 24 mai prochain. Une 2^{ème} soirée est prévue le mercredi 14 juin mais sur inscriptions, pour les volontaires « First responder » : des personnes qui apportent les gestes de base de la réanimation en cas d'arrêt cardiaque en attendant l'arrivée de l'ambulance.

A ce sujet, M. Roland Valet, municipal, a appris qu'il y a déjà un conseiller formé comme « First responder » en la personne de M. Patrick Behn, à qui l'on peut poser des questions le cas échéant. Toutes les informations au sujet de ces 2 soirées seront indiquées dans le prochain journal des Herbettes.

Pour le chemin des Pâquis, à la suite de plusieurs demandes de la population concernant la vitesse et la sécurité, la Municipalité et le bureau d'ingénieurs ont mené une petite analyse afin de trouver une variante qui respecte la loi sur les routes. L'idée est de diminuer les 4 carrefours aux priorités de droite sur la longueur des Pâquis par une solution provisoire, à savoir de mettre des plots en béton afin de couper la ligne droite et d'obliger ainsi les gens à diminuer leur vitesse. Il s'agit d'un test provisoire sur 6-12 mois afin de voir si cela est concluant et peut amener à un projet définitif.

Enfin, M. Roland Valet, municipal, informe le Conseil que la Municipalité a acquis un 2^{ème} radar pédagogique qui est installé en fixe sur la route de Mex vers le collège et qui peut être tourné dans les 2 sens.

Mme Marie-Christine Pitton, municipale, transmet des nouvelles concernant le PECC (Plan Energie et Climat Communal). Le dossier a été finalisé et transmis au canton. Il y a déjà un retour positif puisqu'ils ont accepté de nous verser la 1^{ère} tranche de subvention, donc la moitié de ce qui a déjà été payé au bureau externe soit CHF 6'133.00. Cependant, certains ajustements sont demandés et seront vus avec le consultant externe.

Comme nous sommes dans les premiers du canton à avoir envoyé notre PECC, il y a des petites incompréhensions à régler mais rien de dramatique. Il faut attendre que le PECC soit formellement accepté auprès du bureau cantonal de la durabilité puis une présentation aux habitants du village sera organisée le moment venu.

La journée annuelle de la biodiversité prévue dans le PECC va avoir lieu un samedi fin octobre ou début novembre, à voir selon la disponibilité des différents intervenants. Les détails seront communiqués le moment venu. Cela sera une journée participative et il y aura besoin de renforts notamment pour un projet de plantation de haies vives.

Au sujet de la circulation et sécurité, Mme Marie-Christine Pitton, municipale, indique que le dossier pour la traversée du village à 30 km/h est complet, également terminé avec le bureau d'ingénieurs et prêt pour envoi à la DGMR la semaine prochaine.

Des contacts ont été pris avec le voyer et il semblerait que selon les critères, le tronçon admissible pour un abaissement de la vitesse soit plus court que ce que nous souhaitons. Malgré cela, la longueur du tracé a quand même été conservée, de la sortie du parking du Grand-Pré jusqu'à la sortie de la route du Battoir mais il est probable que le canton rétrécisse un peu.

Pour Moille Sullaz, Mme Marie-Christine Pitton, municipale, explique qu'il y a 2 variantes à l'étude :

- soit un cheminement tout venant, en dehors de la chaussée, qui laisserait la route à sa largeur actuelle mais qui ne facilitera pas l'entretien lors des chutes de neige, ni les promenades en poussette ou trottinettes ;
- ou l'élargissement de la route avec cheminement piétonnier franchissable, comme dans les autres quartiers, donc avec une bordure en pente. Cette 2^{ème} variante serait plus coûteuse mais aurait l'avantage de faciliter le croisement des véhicules et surtout de garder les piétons en sécurité.

Pour ce projet, la Municipalité envisage d'impliquer les habitants du quartier en leur proposant une consultation des 2 variantes.

Mme Marie-Christine Pitton, municipale, précise encore que quelle que soit la variante retenue, une procédure devra être déposée auprès de la DGMR. Elle remercie l'assemblée de son attention.

M. Didier Simond, municipal, prend la parole pour transmettre des informations par rapport aux bâtiments communaux.

La Municipalité a réfléchi à la planification de la rénovation des bâtiments communaux et quelques dates ont été planifiées pour donner une idée de l'ordre imaginé. Cette planification est estimative et basée principalement sur des critères énergétiques. Cela sera précisé lorsque les CECB seront effectués sur les

différents bâtiments mais la priorité est donnée à la grande salle et à l'auberge communale. Le reste sera réparti sur les législatures suivantes :

2021-2026	Grande salle	Agenda <ul style="list-style-type: none"> ● Printemps-Eté 2023 : choix de l'architecte (marché public sur invitation) ● CC 12 octobre 2023 : crédit d'étude ● CC mars 2024 : crédit de construction ● ~Fin 2024 : fin des travaux
	Auberge communale	Agenda <ul style="list-style-type: none"> ● Hiver-Printemps 2023 : recherche d'une solution financièrement raisonnable ● CC 15 juin 2023 : crédit d'étude complémentaire ● CC mars 2024 : crédit de construction ● ~Fin 2025 : fin des travaux
2026-2031	Commercial (ancienne Poste) et Voirie & Battoir	
2031-2036	Collège et Lovettaz 1A/1B	
2036-2041	Bâtiment communal	
2041-2046	Moille-Sullaz 5	

La Municipalité a finalement décidé de séparer les projets de réfection de l'auberge communale et de la grande salle et de les traiter de façon indépendante.

Grande salle : il y a 17 points à rénover dont principalement : éclairage et plafond salle de sport, séparation WC et douches, cuisine et buvette, stores, crépis extérieurs, couverture complète photovoltaïque, etc.

Les travaux seront plus conséquents que prévus et les montants qui permettent de faire le choix d'un architecte sans passer par les procédures de marché public seront probablement dépassés. Un document pour la sélection de l'architecte est en cours d'écriture à cet effet.

Pour revenir sur les lumières de la grande salle, l'électricien semble avoir trouvé une solution pour remplacer les tubes néon par des LED donc une partie va être remplacée prochainement.

Auberge : les travaux précédemment estimés à 5 millions ont été revus à la baisse avec une variante moins chère d'environ 1 million mais les travaux restent conséquents : conservation des façades classées, excavation complète du bâtiment existant, conservation du nombre de places actuelles (~75 places), stockage, frigos et congélateurs ramenés dans le bâtiment, respect des normes (énergie, ventilation, sanitaire, règlement construction,) etc. Il a également été décidé d'abandonner l'aménagement des combles et l'excavation de la future annexe.

Une demande de crédit d'étude complémentaire sera certainement présentée lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Didier Simond, municipal, énumère quelques autres travaux qui ont été réalisés : toutes les mesures au niveau sécurité incendie et électricité dans la grande salle sont terminées excepté une paroi qui doit être montée pour protéger la pompe à chaleur et les portes extérieures de sortie de secours qui doivent être changées. Comme l'assemblée peut le constater, la signalétique des sorties de secours a été remplacée cette semaine.

L'étanchéité de la terrasse de la bibliothèque a dû être refaite à la suite d'importantes infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment. Enfin, pour faire suite à la dernière tempête, les 2 tiers du faite du toit de la grande salle se sont envolés et quelques jours après, le reste a suivi. Les travaux de réfection sont maintenant terminés, le faite a été entièrement reconstruit, il reste 2-3 retouches sur les velux. Les panneaux solaires ont été à peine griffés mais sans gravité. Cet envol a nécessité l'intervention de 13-14 pompiers.

Au sujet de l'informatique, un montant avait été mis au budget afin d'être labellisé Cyber-Safe. Le diagnostic est en cours et à réception des résultats, les corrections nécessaires seront faites. Un audit final aura encore lieu après ces corrections et l'obtention du label devrait intervenir fin 2023-début 2024.

Pour terminer, M. Didier Simond, municipal, rappelle quelques dates de l'agenda et remercie l'assemblée de son attention.

5. Préavis n° 1/2023 – Réfection des rues de l'Eglise et de la Grange-Neuve

La Présidente passe la parole à M. Patrick Poncioni pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 1/2023 tel que présenté.

La Présidente le remercie et donne ensuite la parole à Mme Aline Jordan pour la lecture du rapport de la commission des finances, ce dernier invitant les membres du Conseil à accepter le préavis 1/2023 tel que présenté.

La Présidente passe la parole à M. Roland Valet, municipal, pour les explications de la Municipalité puis elle ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Marlène Henry Lendi pense que le terme « addiction d'eau » utilisé sous point 1. Préambule, du préavis no 1/2023 n'est pas adéquat et qu'il s'agit plutôt du terme « adduction d'eau ». Il en est de même au préavis no 3/2023 également sous point 1. Préambule. Il est pris note de cette remarque.

M. Alain Guéra demande, par rapport à l'ancien chemin de la Grange-Neuve qui sera piétons, si dans les CHF 7'500.00 de signalisation il est prévu de mettre une interdiction de circuler car il y a des vélomoteurs qui passent et cela peut créer un danger au croisement avec la ruelle des Ochettes sur la place des Ochettes.

M. Roland Valet, municipal, en prend note. M. Alain Guéra le remercie pour le panneau sans issue installé de l'autre côté.

M. Fiore Amato Di Feo, concernant la route de l'Eglise et Grange-Neuve, il y a eu des affaissements des bordures suite aux constructions. Il demande s'il y a eu une participation du constructeur.

M. Roland Valet, municipal, répond qu'effectivement il y a eu des petits dégâts suite aux travaux mais la municipalité a négocié avec eux car le bord de la route était trop étroit pour mener à bien le projet proposé et ils ont cédé la partie du bord où il y avait des cailloux, en compensation. Une convention a d'ailleurs été signée chez le notaire et inscrite au Registre Foncier, pour pouvoir construire une route sur une propriété privée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, on procède au vote.

Le Préavis n° 1/2023 – Réfection des rues de l'Eglise et de la Grange-Neuve est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 2/2023 – Aménagement de la cour du collège

La Présidente passe la parole à Mme Alexandra van Schilt Cerf pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 2/2023 tel que présenté avec un ajout :

En sus des propositions faites par la municipalité, la commission ad hoc propose de privilégier la végétalisation dans ce projet de réaménagement de la cour et plus largement autour du Collège. Ceci afin d'être en adéquation avec le PECC et de tenir compte de l'évolution du climat. La végétalisation d'une cour d'école, amène un cadre chaleureux, limite les îlots de chaleur, favorise les interactions entre enfants de manière plus pacifique, développe la biodiversité et limite les coûts élevés de revêtement synthétique.

Une autre idée serait de planter une haie le long de la barrière, afin de retenir les ballons et cacher les pics de celle-ci. Par conséquent, la commission ad hoc invite les membres du conseil à accepter le préavis 2/2023, avec cette proposition de végétalisation.

La Présidente la remercie et donne ensuite la parole à M. Henri Martin pour la lecture du rapport de la commission des finances, ce dernier invitant les membres du Conseil à accepter le préavis 2/2023 tel que présenté.

La Présidente revient sur le rapport de la commission ad hoc sur la proposition de privilégier la végétalisation de la cour du collège et elle demande aux membres de ladite commission s'ils veulent faire un amendement car lorsqu'il y a un ajout à un préavis de la Municipalité, on fait un amendement sur lequel le Conseil doit voter.

Avant cela, la Présidente passe encore la parole à Mme Marie-Christine Pitton, municipale, pour les explications de la Municipalité puis la discussion sur ce préavis est ouverte.

Il y a un échange important. Beaucoup de conseillers demandent la parole. Voici un résumé de leurs commentaires et questions :

- Un seul devis pour ces travaux est-ce suffisant ? La Municipalité répond que d'autres offres seront demandées après. Ceci était déjà pour avoir un ordre de grandeur ;
- Faut-il des nouveaux jeux ? Ne faut-il pas seulement enlever les jeux existants et laisser les enfants utiliser leur créativité pour jouer ? Certains conseillers sont pour, d'autres souhaitent des jeux éducatifs nouveaux ;
- La barrière de la cour avec les piques – même avec la main-courante – peut être modifiée ? Réponse de la Municipalité : ceci n'est pas prévu, la main-courante répond aux normes ;
- Le coût semble élevé pour une place de jeux. Ne peut-on pas recycler/déplacer les jeux ? Réponse de la Municipalité : les protections de sols sont chères, mais cela fait partie des normes obligatoires. Les barres parallèles peuvent difficilement être recyclées/déplacées car elles ne sont plus aux normes et devraient également être entourées de protections amortissantes ;
- La cour d'école est très utilisée et il est nécessaire de revoir son aménagement. Il y a déjà 2 places de jeux à Sullens mais celle de Perroset est fréquemment utilisée par l'APEMS de Sullens et les nombreux enfants, donc une place de jeux dans la cour diluerait l'utilisation de ces places de jeux existantes ;
- L'aménagement de la cour de l'école devrait privilégier la végétalisation ;
- En cas de plus de végétalisation, la maintenance est plus importante ;
- On est un village qui se développe et on a les moyens de s'offrir cette place de jeux. Des millions sont dépensés pour les égouts alors on peut dépenser la somme proposée dans le préavis pour les enfants.

Mme Marie-Christine Pitton, municipale, précise encore qu'elle a regardé avec les enseignantes les besoins des élèves. Il y aurait à nouveau une cabane ainsi que 2 jeux moyens.

La situation étant floue par rapport à la proposition de végétalisation de la Commission ad hoc, la Présidente propose de suspendre la séance durant quelques minutes.

La séance reprend. La Présidente explique qu'il y a eu discussion avec la vice-présidente et également avec la commission ad hoc et la Municipalité qui propose, d'entente avec la commission, de voter ce montant en tenant compte de la proposition de privilégier la végétalisation de la cour et de réduire les surfaces synthétiques. Elle propose que le préavis soit accepté mais que le projet soit plus orienté sur un endroit plus vert quitte à limiter à un jeu.

Ceci donne lieu à des nouvelles questions et commentaires des conseillers, entre autres :

- Le préavis de 2017 pour la rénovation des 2 places de jeux se montait à environ CHF 130'000.00 donc est-ce que cette proposition de CHF 145'000 est juste ? Réponse de la Municipalité : les prix ont été donné par un professionnel et ça doit encore être mis en concurrence ;
- Peut-on retirer et améliorer ce préavis ? La Présidente répond que le Conseil peut renvoyer mais pas retirer un préavis et cela s'il y a un 5^e des conseillers présents qui le souhaite. La Municipalité répond qu'elle ne souhaite pas retirer le préavis, elle souhaite que les conseillers votent ;
- Les enseignantes ont-elles été consultées concernant l'aménagement de la cour d'école ? Mme Marie-Christine Pitton, municipale, explique que les enseignantes ont été consultées et sont enthousiastes et très investies dans ce projet et seraient d'accord avec les zones plus vertes.

De plus, la proposition de Mme Marie-Christine Pitton, sans faire un amendement au Préavis provoque une désapprobation d'un nombre de conseillers.

La Présidente explique qu'il y a maintenant 2 propositions si on veut avancer : soit on vote sur l'amendement végétalisation sans montant additionnel, soit on vote directement pour le préavis initial. Cela convient à l'assemblée, qui souhaite d'abord voter sur l'amendement.

Basé sur la proposition de végétalisation de la commission ad hoc, l'amendement du Préavis 2/2023 modifie l'article 1 en page 4 :

Article 1 :

La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux suivants :

- Remplacement des éléments obsolètes et installations de nouveaux jeux
- *Ajout : la Municipalité privilégiera la végétalisation dans ce projet de réaménagement de la cour et plus largement autour du collège.*

La présidente ouvre la votation sur l'amendement : cet amendement est accepté à la majorité : 19 approbations, 6 avis contraires et 11 abstentions.

Puis il est passé au vote du Préavis n° 2/2023 – Aménagement de la cour du collège qui est accepté à la majorité : 20 approbations, 10 avis contraires et 8 abstentions.

Mme Marie-Christine Pitton, municipale, remercie l'assemblée.

7. Préavis n° 3/2023 – Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable « Route de Cheseaux et Chemin des Pâquis »

La Présidente passe la parole à M. Killien Baudat pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à accepter le préavis 3/2023 tel que présenté.

La Présidente le remercie et donne ensuite la parole à M. Eric Dubauloz pour la lecture du rapport de la commission des finances, ce dernier invitant les membres du Conseil à accepter le préavis 3/2023 tel que présenté.

La Présidente passe la parole à M. Roland Valet, municipal, pour les explications de la Municipalité puis la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Reto Graf demande pourquoi 2 entreprises différentes ont été choisies pour les travaux des préavis 1 et 3 ? M. Roland Valet, municipal, répond que s'agissant de 2 préavis, ces travaux ont fait l'objet de demandes de devis séparées aux entreprises, à des dates différentes et c'est à chaque fois la moins chère qui a obtenu le travail. M. Reto Graf demande pourquoi ces travaux n'ont pas fait l'objet d'un seul préavis. M. Roland Valet, municipal, répond que la Municipalité n'a pas souhaité faire qu'un seul lot. Il s'agit de 2 chantiers différents et c'était plus simple de présenter 2 préavis car un peut être refusé et l'autre accepté.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, on procède au vote.

Le Préavis n° 3/2023 – Travaux de bouclage de la conduite d'eau potable « Route de Cheseaux et Chemin des Pâquis » est accepté à l'unanimité -2.

8. Divers et propositions individuelles

La Présidente demande à chaque personne qui souhaite prendre la parole de se lever, de dire son nom et de parler assez fort et clairement afin que tout le monde puisse bien entendre ce qui se dit.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Mathieu Cappi demande si le défibrillateur sera indiqué sur l'application de géolocalisation prévue à cet effet. M. Roland Valet, municipal, propose à M. Patrick Behn de répondre à cette question. Ce dernier explique que la géolocalisation des appareils est à la charge des propriétaires et qu'ils n'ont pas l'obligation de le faire. Par exemple celui de Bournens est indiqué sur l'application. Il est ainsi possible de voir en tout temps où il y a un défibrillateur disponible, alors à charge de la Municipalité de décider si elle le met sur l'application ou pas, pour être à disposition non seulement des habitants de Sullens mais également des personnes de passage et des First responder d'ailleurs. Par exemple, en tant que First responder, il en a eu besoin dernièrement pour une personne à Sullens et il a été le chercher à Bournens.

M. Roland Valet, municipal, précise que si le défibrillateur est utilisé par une autre commune, c'est le canton qui fournit les patchs communaux à chaque utilisation. Il y a eu des négociations avec la banque pour l'emplacement d'un logo qui va être posé mais qui ne doit pas prendre le devant sur celui de la CEDC. Il sera mis en début de semaine prochaine.

M. Eric Dubauloz au sujet de l'aménagement du chemin des Pâquis, on a parlé de rétrécissements vers les jonctions mais est-ce qu'il n'était pas prévu de changer la priorité de droite. M. Roland Valet, municipal, répond que cela n'était pas prévu au chemin des Pâquis mais cela a été effectué au chemin des Jordils comme prévu lors d'un précédent Conseil, par manque de visibilité à la sortie du chemin. De plus, dans un quartier à 30 km/h c'est obligatoirement priorité de droite.

Mme Alexandra van Schilt Cerf a une proposition pour les convocations des commissions ad hoc. Serait-il possible d'ajouter la personne de référence de la Municipalité sur la communication, le nom des conseillers/conseillères désignés et lorsque le délai est court, de faire attention à l'heure proposée afin que cela puisse tenir compte des engagements professionnels des conseillers/conseillères convoqués. M. Christian Gozel, syndic, en prend note.

M. Armand Monnier demande pourquoi le 30 km/h de la traversée du village n'est pas prévu depuis la signalisation de la commune de Sullens, afin que les Combes profitent aussi d'une diminution du bruit. Pourquoi laisser la vitesse à 50 km/h au rond-point.

M. Roland Valet, municipal, rappelle que selon la loi sur la circulation routière, on roule à 120 km/h sur l'autoroute, 80 km/h sur les routes, 50 km/h dans les villages et 30 km/h dans les zones. Selon la loi routière, les 2 côtés de la route doivent être urbanisés pour pouvoir éventuellement prétendre à un 30 km/h, sinon toute la Suisse serait à 30 km/h. C'est pourquoi il n'est pas possible de partir à 30 km/h depuis les 2 extrémités, surtout qu'on ne peut pas passer de 80 km/h à 30 km/h, il doit y avoir une zone à 50 km/h entre deux.

M. Patrick Poncioni en profite pour demander si le chemin qui mène à Bournens, après le giratoire, pourrait bénéficier de ce 30 km/h étant donné qu'il est urbanisé des 2 côtés. Il n'y a ni trottoir, ni passage piétons pour traverser la route en sécurité. Plusieurs enfants ont failli se faire écraser car ça roule vite.

M. Roland Valet, municipal, en prend note, cela sera mis dans le rapport et on verra la réponse du canton car il y a 7 critères à remplir. Il ajoute que la réglementation de la DGMR est compliquée car on ne peut pas mettre de dos d'âne dès qu'il y a des transports publics par exemple.

M. Patrick Poncioni insiste vraiment sur le fait que cet endroit est très dangereux et que ce serait bien que quelque chose se fasse et le 30 km/h serait une bonne solution. M. Roland Valet, municipal, en prend note.

M. Alain Guéra : le canton a toujours dit que la traversée du village était une route d'importance nationale. Est-ce que l'accident qui a eu lieu il y a quelques mois a une incidence sur cette remise en question et proposition du 30 km/h. Est-ce qu'il faut qu'il y ait un accident pour que cela change.

M. Roland Valet, municipal, trouve cet accident malheureux et cela a été indiqué dans le rapport qui va bientôt être envoyé au canton mais ce n'est pas ce qui a déclenché la demande du 30 km/h, les démarches ayant été faites bien avant.

M. Reto Graf remercie M. Christian Gozel, syndic, pour les explications données au début de la séance par rapport à la séance précédente. Les détails amenés lui conviennent parfaitement bien.

M. Eric Dubauloz au sujet des séparatifs terminés dans le quartier, est-ce que l'entreprise FFA va venir modifier les regards. La route est neuve et on se fait secouer : ça devrait être un peu plus plat.

M. Roland Valet, municipal, en prend note. Les travaux ont été reconnus et il y a des normes. Les regards ont été mis à niveau alors il faudrait qu'il dise à la Municipalité lesquels posent problèmes.

M. Arcangelo Preite au sujet du panneau lumineux installé à la route de Mex. Est-ce qu'il est permanent car ce serait bien aussi de le mettre parfois au milieu du village. Les gens ne roulent pas tous à 50 km/h et c'est dangereux.

M. Roland Valet, municipal, répond qu'il y a maintenant 2 radars, un qui bouge dans tout le village et un fixe dans la zone du collège.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les prochaines dates du conseil communal, soit les jeudis 15 juin 2023, 12 octobre 2023 et 7 décembre 2023.

La séance est clôturée à 22h00 et la Présidente remercie l'assemblée pour sa participation active.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay